

Rapport sur le préavis 14/18

BUDGET 2019

---

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le 20.11.2018 à 08h00 à la salle des Commissions dans la composition suivante :

**Présidence :** Berner Roxane

**Membres :** Burrus Diane  
Affolter Markus  
Hirsch Hans-Jörg  
Del Boca Pierre  
Volker Gass

**Rapporteur :** Racine Michel

La journée d'étude du Budget 2019 s'est déroulée en présence de la Municipalité comme suit :

- 08 :00 – 10 :00 : Echanges des visions et méthodes  
Alain Clerc, Syndic, assisté de Daniel Reymond, Boursier
- 10 :00 – 12 :00 Considérations générales  
Alain Clerc + D.Reymond + C.Theumann + P.-Y.Brandt

Après les délibérations les membres de la Cogefi (excepté D. Burrus – absente pour cause d'engagement familial) ont rejoint la Municipalité au carnotzet pour un apéritif et un repas.

Repas de midi dans la salle des Commissions

- 13 :30 – 14 :30 : A. Clerc
- 14.30 – 15 :15 A. Merminod
- 15.15 – 16 :00 M.-A. Panzera
- 16.00 – 16 :45 C. Theumann
- 16.45 – 17 :30 P.-Y.Brandt

La COGEFI remercie l'ensemble des interlocuteurs pour leur engagement et disponibilité.

## Documents à disposition :

- Préavis municipal 14/18 « BUDGET »
- BUDGET 2019 soumis au Conseil
- BUDGET 2019 « Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge »
- BUDGET 2019 « Chalet les Alouettes »
- BUDGET 2019 « SDIS Chamberonne »

## Echanges des visions et méthodes

Monsieur le Syndic, assisté de Monsieur Reymond, nous informe que la comptabilité commence à être à jour, que le rattrapage est en bonne voie et qu'en 2019 la Municipalité va être en mesure de nous fournir des situations comptables mensuelles voire trimestrielles pour la trésorerie courante. Cette nouvelle donne permettra d'améliorer la collaboration entre la Cogefi et la Municipalité dans le cadre de l'établissement des préavis relatifs aux budgets. Il est proposé à la Cogefi de se rencontrer plusieurs fois en cours d'année afin d'aborder toutes les questions qui peuvent être résolues plus rapidement et pas comme dans le passé, juste quelques jours avant les dates butoirs. En plus, on nous informe qu'une procédure d'évaluation des risques a été établie en début d'année, document qui sera transmis à tous les membres de la Cogefi. En juillet a également eu lieu une rencontre entre Monsieur Reymond et la Cogefi afin que celui-ci présente les outils et méthodes nouvellement mis en place.

Maintenant que la gestion financière est quasiment sous contrôle, restent les montants non maîtrisables par la Municipalité, à savoir les données les plus importants pour l'établissement du budget, celles relatives à la péréquation et aux impôts. Ces informations sont disponibles trop tard pour que le travail de chacun puisse se faire dans de bonnes conditions. Les délais sont effectivement extrêmement courts.

Dans le budget 2019, les montants pris en compte pour la péréquation horizontale et la facture sociale sont ceux des acomptes déterminés par le canton. Ces derniers sont calculés sur la base des données de 2017 (impôts et population) adaptés aux nouvelles conditions (la valeur du point d'impôt sur l'écrêtage n'existe plus). Les impôts sur les personnes morales ont été corrigés pour tenir compte des effets de la RIE III. Il existe bien un plafond pour la péréquation, mais nous nous situons en dessous de ce seuil. On peut supposer que le plafond a été fixé de telle sorte qu'aucune commune ne puisse l'atteindre.

Au vu de l'augmentation constante de la péréquation, une question a été posée: ne devrions nous pas annuler toutes contributions en dehors de notre commune (Malley, théâtre, musique etc.) tout en respectant les clauses de résiliation, car par notre contribution à la péréquation nous contribuons déjà suffisamment ? Il s'avère que ce n'est pas possible dans l'immédiat car il serait nécessaire de renégocier chaque contrat et que notre contribution devrait être répartie sur les autres communes.

## Considérations générales

Alain Clerc + D.Reymond + C.Theumann + P.-Y.Brandt

Au début de la réunion, M. Del Boca fait une déclaration pour rétablir la confiance et poser une nouvelle base de collaboration entre la Municipalité et la Cogefi. Il souligne que la Cogefi ne se voit nullement comme un ennemi de la Municipalité mais se voit en charge de travailler en bonne entente avec l'autorité communale pour le bien des « Serpelious » dans le respect du mandat qui nous a été confié par le Conseil communal. La présidente de la Cogefi, Mme Berner, fait également une déclaration dans le même sens et mentionne que son souhait serait que la Cogefi puisse travailler avec la Municipalité en partenariat et de manière constructive. L'initiative est saluée par le Syndic M. Clerc qui avait préparé une intervention semblable et espère pouvoir rencontrer plus fréquemment la Cogefi afin d'améliorer la compréhension des deux entités.

Monsieur Clerc nous informe que la commune a pu signer un emprunt de CHF 3 mio avec un intérêt à un taux négatif de -0.28% net pour une durée de 3 mois, pour l'achat de la parcelle 187 (Préavis 13/18).

### Poste 30 Autorités et personnel

L'évolution de ce groupe de charges de 302'058 est due à :

- la création de deux postes de chef de projet pour un total de 80% dans les domaines du tourisme, de la promotion économique, jeunesse et sport
- 50'000 pour une provision pour l'indexation des salaires (1.5% de la masse salariale)
- une part du nouveau poste de responsable RH, qui était auparavant budgété dans des honoraires car les prestations RH étaient externalisées
- la pérennisation d'un poste d'aide-comptable à 100%
- la prise en compte du poste de responsable des immeubles pour l'année entière

L'implémentation du nouveau système de gestion des salaires à partir du mois d'octobre 2018 permettra à l'avenir une analyse plus fine de la répartition des coûts du personnel dans les comptes. Le budget 2019 tient compte des premières adaptations des clés de répartition ainsi que des changements de l'organigramme. Monsieur Reymond nous promet pour l'année 2019 une analyse plus fine des activités des collaborateurs. Ces investigations seront faites par le service des finances en collaboration avec la responsable des Ressources Humaines et le responsable des bâtiments.

Le Budget 2019 prévoit la pérennisation d'une aide comptable à 100%. La Cogefi est mise devant le fait accompli. Elle aurait préféré un contrat en CDD au lieu du contrat contracté. Le nouveau poste de « RH » est un point important. En effet, il s'avère que l'administration communale a pris un grand retard dans sa gestion du personnel (p.ex. pas de contrat de travail), sans parler de la mise en place de processus comme la gestion du temps de travail, les entretiens annuels etc. Grâce au responsable des bâtiments, la Municipalité prévoit dans un futur proche un rendement supérieur en plus d'une gestion professionnelle du parc immobilier.

### Poste 31 Biens, services, marchandises

La Cogefi recommande une gestion stricte des dépenses du ménage communal en 2019, notamment en ce qui concerne les charges.

### Poste 32 Intérêts passifs

Nous tenons à souligner, que l'emprunt de CHF 12'000'000 contracté pour le « Collège des Pâquis » court sur une durée résiduelle de 17 ans et qu'aucune réserve pour le remboursement n'a pu être faite à ce jour. Une marge d'autofinancement annuelle positive serait nécessaire pour le remboursement à l'échéance.

Dans l'exercice du 20. Novembre 2018, chaque ligne du budget a été regardée et, en collaboration avec M. le boursier et chaque municipal responsable, des options ont été évoquées pour réduire la perte planifiée de l'exercice. Sur plus de 600 positions budgétaires individuelles, la COGEFI a identifié 12 modifications, pouvant faire l'objet d'amendements individuels, ainsi que 2 amendements du texte du préavis.

#### Amendement 1

La Cogefi propose d'accepter un chef de projet à 60% (35% tourisme et 25 % pour les domaines de la promotion économique, du développement durable et pour le domaine du tourisme, au sein d'une commission tourisme). La part concernant le tourisme est financée par le fonds affecté au tourisme.

Nouveau montant : 51'298.- au lieu de 68'298.- ./ CHF 17'000.-

#### Amendement 2

La Cogefi propose une provision pour indexation des salaires selon l'IPC mais au max de 1% de la masse salariale. Nouveau montant : 33'500.- au lieu de 50'000.- ./ CHF 16'500.-

#### Amendement 3

Compte	Libellé	Commentaire
1100.3080.001	Personnel intérimaire	Suppression du personnel intérimaire Réduction de 50'000 à 0.0 ./ CHF 50'000.-

#### Amendement 4

Compte	Libellé	Commentaire
1120.3141.013	Honoraires divers	Réduction de la marge de sécurité pour des tâches pas encore connues Réduction de 20'000 à 0.0 ./CHF 20'000.-

#### Amendement 5

Compte	Libellé	Commentaire
1700.3653.011	Sociétés locales, soutien financier	Soutien de 30'300.- au lieu de 21'500.- selon les charges de 2017. Diff. CHF +8'800.-

### Amendement 6

Compte	Libellé	Commentaire
1900.3101.001	L'acquisition de nouveaux programmes informatiques	Programme pour la gestion du temps : ce montant doit passer par le mode investissement et par un préavis. Réduction de 25'000 à 0.0 ./ CHF 25'000.-

### Amendement 7

Compte	Libellé	Commentaire
1900.3101.002	Frais maintenance informatique	Le montant budgété en 2018 paraît raisonnable et suffisant Réduction de 50'000 à 25'000 ./ CHF 25'000.-

### Amendement 8

Compte	Libellé	Commentaire
2100.3301.001	Défalcations et autres pertes sur débiteurs	Réduction de 130'000 à 80'000.- ./ CHF 50'000.-

### Amendement 9

Compte	Libellé	Commentaire
3500.3141.000	Entretien travaux et fournitures	Pas de besoins immédiats pour des entretiens de bâtiment Réduction de 55'000.- à 15'000.- ./ CHF 40'000.-

### Amendement 10

Compte	Libellé	Commentaire
4200.3185.011	Honoraires techniques, architectes et juridiques	Pas de besoins immédiats. Réduction de 50'000.- à 30'000.- ./ CHF 20'000.-

### Amendement 11

Compte	Libellé	Commentaire
4300.3142.000	Entretien réseau routier par tiers	Pas de besoins dans l'immédiat ; une urgence pourrait intervenir au courant de l'année ! Réduction de 70'000.- à 50'000.- ./ CHF 20'000.-

### Amendement 12

Compte	Libellé	Commentaire
4390.3143.002	Entretien et amélioration éclairage public	Réserve trop importante, un risque pour des travaux imprévus existe toujours. Réduction de 50'000.- à 20'000.- ./ CHF 30'000.-

### Amendement 13

Compte	Libellé	Commentaire
5100.3662.004	Frais de transport des élèves	Un besoins de transport pour 4 mois seulement Réduction de 56'000.- à 20'000.- ./ CHF 36'000.-

### Amendement 14

Compte	Libellé	Commentaire
2100.4050.000	Impôt sur les successions et donations	Cet impôt est soumis à une grande fluctuation année après année. Au vu de la statistique et au regard de la moyenne des dernières années, une augmentation à 700'000.- est réaliste. + CHF 100'000.-

## Informations complémentaires

Compte	Libellé	Commentaire
1800.3517.002	Participation aux coûts du trafic régional	Budget 2018 La facture réelle pour 2018 sera d'environ CHF 278'000.-
2000.3041.013	Honoraires divers	Ce sont des temporaires
2100.4419.000	Part cantonale compensation impôts personnes morales	RIE III
3512.4271.008	Location toiture	Plus de location de la toiture pour les panneaux voltaïques. L'électricité produite est pour notre propre consommation achetée à un tarif préférentiel
5100.3011.005	Traitements devoirs surveillés	Suppression des devoirs surveillés à midi ; maintien des devoirs surveillés l'après-midi
5200.3522.010	Quote-part commune Chavannes, immeuble	Les frais sont liés au bâtiment et au réfectoire de la Planta, répartis pour moitié au prorata des habitants et pour l'autre moitié au prorata des élèves secondaires
5200.3522.011	Quote-part commune Chavannes, enseignement	Les frais sont répartis au prorata du nombre d'élèves secondaires
2200.4221.000	Revenu des Titres logements protégés	CHF 30'000.- Il s'agit du revenu des parts achetées par la commune dans « Les Balcons du Léman »
6100.3510.001	Participation réforme policière	La Cogefi demande à la Municipalité d'intervenir auprès de l'autorité en charge, afin de connaître les prestations justifiant le montant de CHF 468'380.00!

## CONCLUSION

La Commission de gestion et des finances remercie la Municipalité ainsi que le Boursier Monsieur Reymond pour toutes les explications fournies. Merci aussi pour avoir priorisé les investissements prévus pour l'année fiscale 2019 tout en espérant voir dans le futur une priorisation plus élaborée.

La Cogefi a bien conscience de la complexité de présenter un budget cohérent avec les besoins de St-Sulpice en tenant compte des contraintes imposées sur les revenus suite au maintien du taux d'imposition. Lors de sa séance marathon du 20 novembre, la commission a passé plus de 13 heures à analyser chaque compte en ayant à l'esprit que la Commune se trouve en période d'austérité et que seules les dépenses qui se profilent réellement et concrètement sont à envisager pour 2019. Cette réflexion s'est faite dans l'espoir de trouver des économies possibles, voire des revenus supplémentaires. Elle a dû se résoudre à constater que seul un montant CHF 440'700.- va pouvoir réduire la perte pour l'exercice 2019. Perte qui en acceptant les amendements se monterait à CHF 2'927'108.-. La perte est due avant tout aux dépenses non maîtrisables telles que les péréquations horizontale et verticale qui augmentent année après année ainsi que l'augmentation de la masse salariale. Inévitablement la question se pose de savoir si cela n'est pas voulu, dans le but non avoué de ramener le point d'impôt des communes dans une fourchette de plus en plus serrée. Le canton annonce à la fin de chaque exercice d'excellents résultats, lui permettant de réduire une nouvelle part de la dette cantonale et ceci en se déchargeant à chaque fois un peu plus sur les communes. Nous devons nous poser la question : que font nos représentants au grand conseil pour défendre les intérêts des communes tels que la nôtre ? La même question se pose envers l'UCV qui à nos yeux est trop passive.

Reste la question : quel est l'impact sur la péréquation du fait que nous venons d'apprendre que presque 4 Mio CHF allaient nous échapper suite au recours gagnant d'un contribuable en déduction de nos réserves de 7 à 8 Mio CHF ? Ne devons-nous pas intervenir pour que le canton nous rembourse le surplus ?

En conclusion de ce qui précède, la commission, à 6 voix pour et 1 abstention, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :



## LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal 014/18,
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'accepter le préavis municipal 14/18, tel que proposé par la Cogefi, ceci par le biais des 14 amendements listés ci-dessus,
- d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2019 amendé, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, de la concentration des eaux usées de la Mébre –Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »

### Au nom de la Cogefi

Au nom de la Commission :



La Présidente : Roxane Berner



Le Rapporteur : Michel Racine

Saint-Sulpice, le 29 novembre 2018